

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture



N° 36/2015

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 11/06/2015	L'an deux mil quinze le vingt cinq juin à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 25/06/2015	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de : Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Ayant donné procuration : 3 Absent excusé : 0 Absent : 0	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <i>Étaient représentés :</i> DURY Bernard, LIPSKI Jean-Pierre, MÉRAUX Jocelyne
OBJET : Vente parcelle section AE n° 80 à M. BUSSARD Georges	<i>Procurations données :</i> DURY Bernard a donné procuration à BORNE Aurélien, LIPSKI Jean-Pierre a donné procuration à GIRARD Jean-Claude, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 4	Madame Catherine NOIROT est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la demande d'acquisition par Monsieur Georges BUSSARD de la parcelle AE n° 80 de 6a 16ca située rue de la Charbonnière, demande formulée depuis plus de dix ans et non régularisée à ce jour, la Commission d'Urbanisme en séance du 27 juin 2014 a émis un avis favorable à cette cession au prix fixé par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 abstentions, décide la cession au profit de Monsieur Georges BUSSARD de la parcelle AE n° 80 d'une contenance totale de 6a 16ca au prix forfaitaire de 7 000 € net.
 Il précise que tous les frais d'actes seront supportés par l'acquéreur.

Fait et délibéré à Bavans, le 25/06/2015
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 25/06/2015
 Publiée le 25/06/2015

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



[Signature]